



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-020-2018-06**

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2018

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-06-14-001 - Arrêté portant composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France, compétente en matière de restauration et de conservation préventive en Ile-de-France (3 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-06-14-001

Arrêté portant composition de la commission scientifique
régionale des collections des musées de France,
compétente en matière de restauration et de conservation
préventive en Ile-de-France



ARRÊTÉ N°

portant composition de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive en Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

Officier de la Légion d'Honneur,

Commandeur de l'Ordre national du Mérite

- VU** le code du patrimoine (livre IV, titre V, chapitre II, article 452-5) ;
- VU** la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France (article 15) ;
- VU** le décret n° 2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du Code du patrimoine ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-058 du 9 juillet 2013 portant renouvellement de la composition de la commission scientifique régionale d'Île-de-France compétente en matière de restauration et de conservation préventive des collections des musées de France ;
- VU** les propositions de la directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;
- VU** l'accord des trois professionnels et de leurs suppléants mentionnés aux articles R442-5 et R442-6 ainsi que celui des deux personnalités et de leurs suppléants choisis en raison de leurs compétences dans le domaine de la restauration ;

Arrête :

Article 1^{er} : La commission scientifique régionale des collections des musées de France en Île-de-France, chargée d'émettre un avis sur les projets de restauration est renouvelée comme suit, outre les représentants de l'État mentionnés aux a à c du 1° de l'article R451-7 et au 2°, 3° et 4° de l'article R452-5 du Code du patrimoine :

Conservation

- Titulaire : Monsieur Bertrand de SAINTE-MARIE, conservateur du patrimoine, chef de l'unité conservation, documentation, recherche, musée départemental Albert-Kahn à Boulogne-Billancourt.
- Suppléante : Madame Anne-Laure FLACELIÈRE, attachée de conservation du patrimoine, chargée de l'étude et du développement de la collection, MAC VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne à Vitry-sur-Seine.
- Titulaire : Madame Marie MONFORT, conservatrice en chef du patrimoine, conservation régionale des monuments historiques, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France à Paris.
- Suppléant : Monsieur Thierry ZIMMER, conservateur général du patrimoine, adjoint à la directrice du laboratoire de recherche des monuments historiques à Champs-sur-Marne.
- Titulaire : Madame Antoinette HUBERT, attachée de conservation, directrice du musée Archéa, archéologie en pays de France à Louvres.
- Suppléant : Monsieur Mael BELLEC, conservateur du patrimoine, chargé de l'archéologie chinoise et des arts graphiques, musée Cernuschi, musée des arts de l'Asie de la Ville de Paris.

Restauration et conservation préventive

- Titulaire : Monsieur Anthony PONTABRY, restaurateur de peinture et sculpture, diplômé de l'Istituto Centrale del Restauro (ICR) de Rome, section peinture.
- Suppléante : Madame Stéphanie MARTIN, restauratrice de peinture, diplômée de l'Institut français de restauration des œuvres d'art (IFROA) - Institut national du patrimoine, département Peinture.
- Titulaire : Madame Jeanne CASSIER, restauratrice de sculptures, diplômée de l'Institut national du patrimoine – Département des restaurateurs (IFROA).
- Suppléante : Michaela BERNER, biologiste, consultante en conservation-restauration auprès des musées, diplômée de l'Istituto per l'Arte e il Restauro de Florence.

Article 2 : Les membres de la commission sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3 : Les frais de déplacement générés par la participation à la commission seront pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France. La dépense est imputable sur les crédits du budget opérationnel du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Article 4 : L'arrêté préfectoral n°2013 - 058 du 9 juillet 2013 portant renouvellement de la composition scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière de restauration et de conservation préventive en Île-de-France, est abrogé.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 JUIN 2018
Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
Michel CADOT